

ON CONTINUE...

avec l'UFR des industries chimiques CGT

l'édito

PLFSS 2025, MOBILISONS-NOUS POUR IMPOSER D'AUTRES CHOIX !

En 2024, le système de santé est catastrophique. Pas une région de France n'est épargnée par les déserts médicaux. Cela va du manque de personnel dans les hôpitaux, à la mainmise des groupes privés dans tous les domaines de la santé, de l'offre de soins à l'hôpital et en ville, jusqu'aux patients, ainsi que la recherche et la production de médicaments, de matériels et dispositifs médicaux. La santé n'est pas une marchandise. Il faut la sortir des intérêts du capital.

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2025 n'est pas construit pour améliorer notre système de santé, mais pour combler un soi-disant déficit de la Sécurité sociale en faisant les poches des travailleurs actifs, retraités, sans emploi et étudiants. Dans l'attente d'un probable article 49-3 de la part du gouvernement, toutes les mesures envisagées font porter aux retraités la responsabilité d'une partie du déficit de la Sécurité sociale :

- 1,7 milliard d'euros sur les remboursements des frais de santé (augmentation du ticket modérateur, baisse des remboursements des médicaments et des indemnités

journalières, remise en cause du 100 % pour les longues maladies (ALD) comme le cancer, augmentation de jours de carence, 2^{ème} jour de solidarité) ;

- **3,6 milliards d'euros sur les pensions de retraite en reportant la revalorisation des pensions de janvier à juillet 2025. Soit une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat des retraités alors que, depuis 2020, la perte cumulée pour chaque retraité représente plus de 3 mois de leur retraite.**

Depuis plusieurs mois, une campagne est orchestrée entre des « experts », des économistes libéraux, des élus politiques de droite et d'extrême droite, ainsi que le patronat, pour considérer que les retraités sont privilégiés du point de vue de leur niveau de vie au regard du vécu des salariés actifs.

Salariés et retraités ne sont pas responsables de la dette publique ni du déficit annoncé de la Sécurité sociale !

Le niveau des exonérations de cotisations sociales (80 milliards d'euros en 2024), accordées par le gouvernement aux entreprises afin de baisser le « coût du travail », se traduit par un transfert d'une partie du financement de la Sécurité sociale sur les salariés et les retraités via la CSG, la TVA et l'impôt.

Le gouvernement, sous pression de l'extrême droite et de la droite, tergiverse pour augmenter l'imposition des profits des grandes entreprises, comme celle des plus grosses fortunes. Il se refuse toujours à revenir sur les exonérations de cotisations sociales. Ces exonérations, loin de servir l'emploi, grèvent largement le budget de la Sécu et profitent pour l'essentiel aux actionnaires. Ainsi, la part des 500 plus grosses fortunes est passée de 28 % du PIB en 2018 à 42 % en 2023.

Aussi, cela confirme que les politiques menées depuis des années, avec les suppressions d'emplois qualifiés dans l'industrie, la recherche, les services publics, avec une précarisation aggravée de l'emploi, un développement des bas salaires, des primes au détriment des augmentations, fragilisent structurellement les recettes de la Sécurité sociale et le système de retraite afin de le livrer aux intérêts des financiers.

Mobilisons-nous tous ensemble, salariés et retraités, quel que soit notre profession, pour la défense de nos industries et des services publics autour de notre revendication CGT d'une Sécurité sociale intégrale en participant à toutes les initiatives dans les territoires.

Sommaire

Une : L'édito • En quête de santé : résultats de la consultation sur l'offre de soin dans les territoires p.2-3 •

L'orga-le point p.4 •



ON CONTINUE... avec l'UFR des industries chimiques CGT est une publication de la FNIC (Fédération Nationale des Industries Chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : SERGE ALLEGRE

Bimensuel - 1,06 euros / ISSN : 2112-2776 / Commission paritaire : 0129 S 08416

l'action

EN QUÊTE DE SANTÉ : RÉSULTATS DE LA CONSULTATION SUR L'OFFRE DE SOINS DANS LES TERRITOIRES

(ON CONTINUE N°148, JUIN 2024)

Depuis le mois de juin, nous avons recueilli 167 retours à notre questionnaire, dont 144 sont issus des camarades de l'USR des Ardennes (08). Le nombre de réponses ne permet pas une analyse précise concernant l'âge et les territoires des personnes ayant répondu. Cependant, nous pouvons constater que les problèmes rencontrés correspondent à l'analyse que nous faisons tous sur la casse de notre système de santé et évidemment de notre Sécurité sociale.

5 % des personnes interrogées n'ont pas de médecin référent. Ceci est lié au manque de médecins, particulièrement au départ en retraite des médecins, et à des cabinets médicaux surchargés qui ne prennent pas de nouveaux patients.

Les délais de rendez-vous chez les spécialistes sont de plus en plus longs, notamment en milieu rural. Des spécialités comme la gynécologie, l'urologie, l'ophtalmologie ainsi que la dermatologie sont de moins en moins présentes ou très éloignées du domicile, ce qui engendre des frais de transport supplémentaires et des délais d'attente de plus en plus longs. Par exemple, plus de 8 mois pour un rendez-vous chez un dermatologue. Beaucoup prennent leurs rendez-vous par téléphone ou physiquement, par manque de moyens financiers pour accéder à du matériel informatique et/ou par la difficulté à maîtriser Internet. Le manque d'offre de soins de proximité augmente les délais de rendez-vous.

86 % des personnes n'ont pas connaissance de l'existence et du montant du forfait urgence à la charge de chaque patient qui se rend aux urgences. Le niveau bas des pensions est un frein à l'accès aux soins ; 14 % des personnes renoncent à se soigner face à l'augmentation des cotisations de complémentaires santé, des frais de transport, par manque d'établissements de soins à proximité de leur domicile, et aux dépassements d'honoraires.

Tous reconnaissent que les conditions de vie et de travail du personnel soignant sont de plus en plus difficiles, en raison du manque de moyens humains et financiers.

Avez-vous à proximité : (= entre 0 et 10 km)

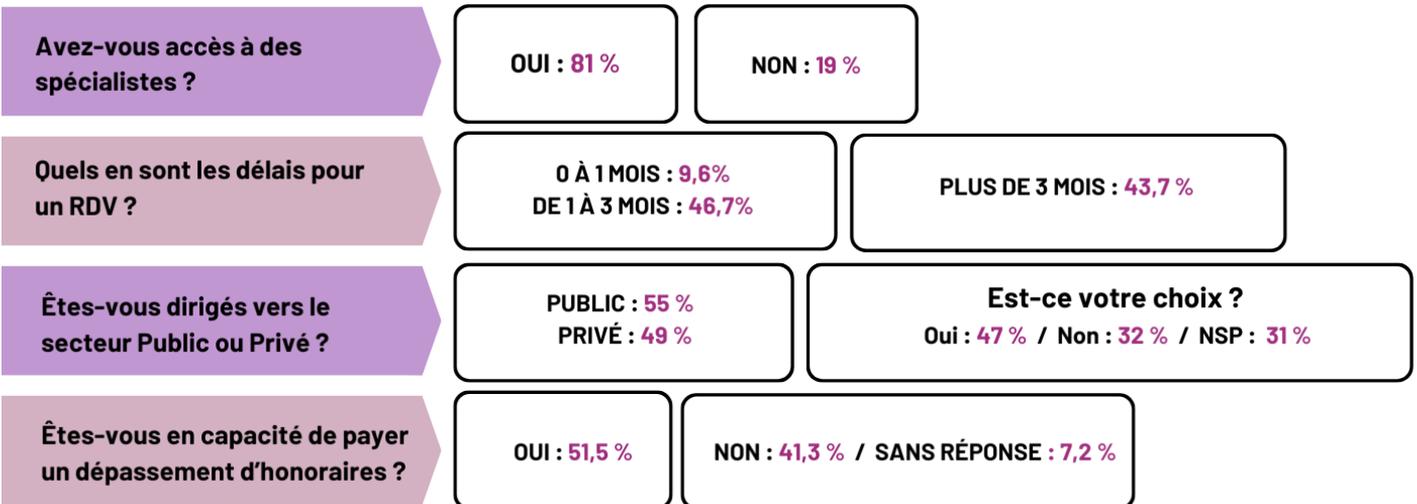
Médecin traitant ou cabinet médical : 90 %	Infirmières ou cabinet d'infirmières : 93 %
Dentiste : 79 %	Hôpital public : 65 %
Ophtalmologue : 39,5 %	Clinique privée : 28 %
Dermatologue : 32 %	EHPAD : 69 %
Kinésithérapeute : 81,5 %	Gynécologue / Urologue : 35 %
Pharmacie : 80 %	Laboratoire Biologie Médicale : 65 %
Cabinet de radiologie : 56 %	Autres. Précisez : Orthophoniste : 1 réponse

Avez-vous un médecin référent ?	OUI : 95 %	NON : 5 %			
Comment prenez-vous rendez-vous ?	TÉLÉPHONE : 84 %	PHYSIQUE : 15 %	INTERNET (EX DOCTOLIB) : 3 %	AUTRES	
Combien payez vous votre consultation ?	25 € ET + : 73 %	NSP ET SANS RÉPONSE : 27 %	Bénéficiez vous du tiers payant ? 72 %	Avez-vous un reste à charge ? OUI : 57 % Non : 19 %	NSP et sans réponse : 9 %
Avez-vous une complémentaire santé ?	OUI : 86 %	NON : 14 %	Votre cotisation de complémentaire santé a-t-elle augmenté en 2024/2023 ? OUI : 86 %		

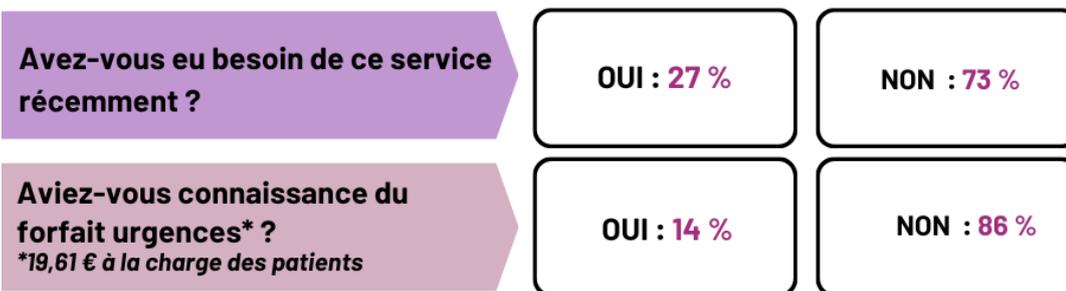
HÔPITAL PUBLIC - CLINIQUE PRIVÉE

Distance de l'hôpital ou de la clinique la plus proche de votre domicile :

Moins de 10 Km : **48 %** 10 à 20 Km : **32 %** Plus de 20 Km : **20 %**



SERVICE DES URGENCES



Avez-vous déjà renoncé à vous soigner ? 14% des réponses.

Les raisons : dépassements d'honoraires, franchises sur les ordonnances, baisse des remboursements de médicaments, augmentation des tarifs des complémentaires santé.

Nous le constatons, en 2024, le système de santé en France est dans une situation catastrophique. Aucune région n'échappe aux déserts médicaux, au manque de personnel dans les hôpitaux, ni à la domination croissante des groupes privés dans tous les domaines de la santé : de l'offre de soins, de l'hôpital à la médecine de ville, jusqu'à la prise en charge des patients, en passant par la recherche et la production de médicaments, de matériels et de dispositifs médicaux.

La santé n'est pas une marchandise. Elle doit être soustraite aux intérêts du capital.

La solution proposée par la Fédération pour libérer la politique de santé de l'emprise du capital repose sur une revendication centrale :

Mise en place d'un pôle de santé publique regroupant, organisant et coordonnant :

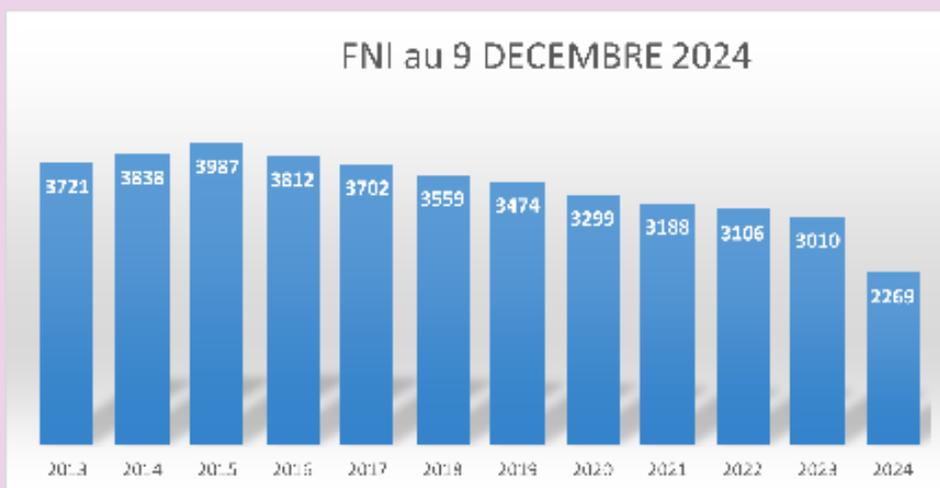
L'offre de soins, de l'hôpital à la ville, jusqu'aux patients, ainsi que la recherche et la production de médicaments, de matériels et de dispositifs médicaux. La dépendance et l'autonomie seront partie intégrante de ce pôle de santé publique. Ce pôle public sera géré par la Sécurité sociale intégralement financé par les cotisations sociales et sous contrôle des représentants des salariés et des patients.

l'orga - le point...

L'agenda

- 11 décembre 2024 : CONSEIL NATIONAL DE L'UFR
- 12 décembre 2024 : JOURNÉE D'ACTION CONTRE LA CASSE DE L'INDUSTRIE
- 25 janvier 2025 : CONSEIL NATIONAL DE L'UFR

ORGA/VIE SYNDICALE CHIFFRES COGÉTISE DÉCEMBRE :



l'orga - le point...

LA SITUATION EN PALESTINE

COUP DE GUEULE!

Après des mois de tergiversations et de pressions multiples, la Cour pénale internationale a enfin décidé de délivrer le mandat d'arrêt que beaucoup attendaient depuis longtemps contre les génocidaires Netanyahu et Gallant.

Pour faire bonne mesure, elle y a adjoint le Palestinien Mohamed Deif, dont la mort n'est pas certaine. La France est signataire du traité qui a fondé la CPI, et le ministre des Affaires étrangères avait déclaré en son temps que la France respecterait les décisions de la Cour. Le 26 novembre, le même ministre a fait machine arrière en laissant entendre que Benjamin Netanyahu et Yoav Gallant pourraient bénéficier d'une immunité, malgré les mandats d'arrêt lancés à leur encontre, car Israël, comme les USA, ne reconnaissent pas la CPI. Cette décision affaiblit le poids du mandat d'arrêt émis six jours plus tôt contre Benjamin Netanyahu pour crimes de guerre et crimes contre l'Humanité, dans le cadre de la guerre menée contre le peuple palestinien. Cette position, justifiée officiellement par la volonté de maintenir le dialogue

avec le Premier ministre israélien, semble en réalité liée aux enjeux diplomatiques. Netanyahu contestait en effet le rôle de médiateur revendiqué par Emmanuel Macron dans la recherche d'un cessez-le-feu au Liban, finalement annoncé le 26 novembre au soir par Joe Biden et Emmanuel Macron.

Comme tous les partisans de la libération de la Palestine dans le monde, continuons d'exiger un cessez-le-feu immédiat et permanent, de même que le retrait total des forces d'occupation israéliennes de la Palestine.

Le seul chemin qui vaille est celui de la paix. Et cette paix, ce sont les peuples qui doivent l'imposer. Car ils sont les premières victimes de ces guerres commanditées par des capitalistes et organisées par des dirigeants politiques aux ordres. Quel que soit le pays où elle se déroule, la guerre fait payer le prix fort aux populations, aux travailleurs et à la jeunesse.